

*Jeune
Union
24/07/2000*

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE**

LE SENEGAL AGRICOLE

Pour une Agriculture moderne et compétitive

31 Mars 2000

SOMMAIRE

I	PRESENTATION DU SENEGAL AGRICOLE.....	2
II	CONTEXTE.....	4
III	JUSTIFICATION.....	8
IV	VISION.....	12
V	COHERENCE AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	13
VI	DESCRIPTION.....	23
VII	OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	33
VIII	ACTEURS SOCIAUX ET LOCALISATION.....	37
IX	ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE.....	46
X	IMPACTS.....	47
XI	RISQUES.....	50
XII	BUDGET.....	51

I. PRESENTATION DU SENEGAL AGRICOLE

Le Sénégal est un pays sahélien marqué par un climat aride avec une courte saison des pluies et une longue saison sèche de 9 mois. La population, estimée à 10 millions d'habitants, est en majorité jeune et rurale. En effet, 80% de la population a moins de 35 ans et plus de 60% vit dans les campagnes qui occupent plus de 95% du territoire nationale. Cependant, 80% du PIB est réalisé dans les zones urbaines.

L'existence d'un important réseau hydrographique, de sols arables et plats sur toute l'étendue du pays, d'un cheptel important et varié, de ressources halieutiques diversifiées et d'un climat non moins défavorable, montre que le choix de l'agriculture comme moteur de la croissance est pertinent, pourvu que tous ces potentiels soient exprimés et valorisés. En effet, la vocation agricole du Sénégal ne saurait se justifier par trois mois d'activités agricoles extensives en saison des pluies, avec des cultures à faibles rendement et valeur commerciale. Le rendement de la quasi totalité des cultures pratiquées au Sénégal pendant la seule période pluviale annuelle (arachide, sorgho, maïs, coton, niébé, riz pluvial) ne dépasse pas une tonne à l'hectare.

La vocation agricole du Sénégal est réelle quand elle s'accomplit à travers des systèmes de production propres au cadre naturel sahélien, marqué par un climat chaud et sec avec des alizés maritimes soufflant sur plus de 700 km de côte. Grâce à l'insolation pendant la période sèche de neuf mois, la culture des fruits, légumes et fleurs, en irrigué, offre des rendements exceptionnels, parmi les plus élevés au monde. Par ailleurs, le Sénégal, pays sahélien, est une zone d'élevage de prédilection avec une production de viande dont la qualité est remarquable. En outre, l'aquaculture et la pisciculture traditionnelles des systèmes de crue et de décrue, dans la mangrove et dans les baobolongs, indiquent qu'une intensification de la pêche aquacole avec de hauts rendements est possible à proximité de la mer et des eaux continentales. Enfin, la plantation forestière linéaire associée à l'agriculture produit un environnement susceptible d'enclencher des cercles vertueux, (brise vent, anti-érosion, microclimat, biomasse énergie), gages de durabilité des systèmes de production agraires.

Des systèmes de production agricole novateurs ont réussi à montrer la preuve de cette vocation agricole. Au Sénégal, ces systèmes de production, dits de troisième génération, sont portés par des acteurs sociaux jeunes scolarisés promoteurs de petites et moyennes entreprises

Le « Sénégal Agricole » a fait déjà l'objet d'une déclaration de Coopération entre le Gouvernement du Sénégal et l'Université du Minnesota. Ainsi, le Sénégal prend le relais d'une coopération vieille de 30 ans entre le Maroc et la grande université américaine d'où est partie la célèbre révolution verte qui a permis de vaincre la faim en Asie et de faire de l'Inde et du Pakistan des pays exportateurs de blé et de riz. Le Maroc vient de se joindre au groupe Sénégal-Minnesota pour constituer une double coopération Nord-Sud-Sud. Dans un contexte de mondialisation, cette forme de coopération peut promouvoir un secteur privé rural robuste et compétitif grâce au développement des ressources humaines ; à la recherche et au transfert de technologies ; à l'attraction des investisseurs et à l'ouverture des marchés extérieurs. D'autres pays amis et partenaires au développement seront vivement invités à se joindre à cette coopération. Le PNUD, la Banque Mondiale, la FAO et l'USAID ont contribué à renforcer l'initiative sénégalaise.

Le développement rural est le résultat d'une synergie entre les différents acteurs qui interviennent dans l'espace rural. Le Sénégal Agricole propose une association originale entre l'Etat, le Secteur Privé et le Mouvement Associatif pour catalyser le Secteur Privé Rural. Au demeurant, son cadre institutionnel s'articule autour d'un Haut Conseil du Sénégal Agricole et d'un Conseil Exécutif du Sénégal Agricole, d'une part, pour assurer la visibilité politique et les orientations stratégiques et d'une Agence pour le Développement Rural (ADER), d'autre part, pour mettre en œuvre et exécuter l'ensemble du programme.

II. CONTEXTE

Situé à l'extrême Ouest du continent africain, le Sénégal est un pays plat qui couvre une superficie de 196.722 km², dont 75% se trouve à une altitude inférieure à 50 mètres. On estime que 60% de la superficie du pays est occupée par les formations végétales naturelles, 19% par les terres arables, 19% par le domaine pastoral et le reste 2% par les marécages, les dunes et les zones urbaines. Bien que le pays dispose de 3,8 millions d'ha de terres arables, les superficies cultivées par année, stables depuis une décennie, sont de l'ordre de 2,5 millions d'ha. Les cultures du mil/sorgho et de l'arachide occupent chacune 1 million d'ha par an. Par ordre d'importance, le riz, le niébé, le maïs, le coton, le manioc, et les fruits et légumes occupent environ 300.000 ha. Les cultures pluviales occupent plus de 95% des superficies alors que les cultures irriguées représentent moins de 4% des emblavures dont le riz

irrigué prend une place importante avec environ 70 000 ha, les cultures horticoles (fruitières et maraîchères) occupant moins de 20 000 ha.

Le climat est de type soudano-sahélien, avec une grande variabilité du Nord au Sud. La pluviométrie, en forte baisse au cours des dernières décennies, est très variable, suivant une succession décroissante des isohyètes avec plus de 1000 mm au Sud et moins de 300mm au Nord du pays. Une seule saison des pluies existe sur une courte période, de Juin à Septembre, avec une forte variabilité inter annuelle. Cependant, l'influence des alizés maritimes et continentaux sur une longue période sèche et ensoleillée, marquée par des écarts importants de températures entre le jour et la nuit, d'octobre à juin, est très propice au développement de l'horticulture, de l'élevage et de la pêche.

Le Sénégal dispose, pourtant, d'un réseau hydrographique souterrain et de surface très important. Le Fleuve Sénégal, long de 1700 km, débite plus de 300 m³/s à Bakel, alors que le réservoir du barrage de Manantali offre une capacité de 11 milliards de m³. Les volumes mobilisables par ce seul cours d'eau, compte tenu des nombreuses sollicitations, permettrait d'irriguer 240 000 hectares. La Falémé, un affluent du fleuve Sénégal, traverse le pays sur les $\frac{3}{4}$ de sa longueur (600 km). Le Fleuve Gambie long de 750 km et avec un volume inter annuel de l'ordre de 2,3 milliards de m³, fait un parcours de 300 à 400 km sur le territoire sénégalais. Le fleuve Casamance long de 300 km, contient un volume inter annuel de 52 millions de m³. L'Anambé permet de mobiliser une centaine de millions de m³ d'eau par an. Les Volumes régularisés mobilisables du lac de Guiers sont de l'ordre de 600 millions de m³ par an dont 5% est affecté à la consommation urbaine de la ville de Dakar. Le Potentiel des eaux souterraines relativement mal connu, reste très important. Les ressources renouvelables disponibles, sont estimées à plus 176 millions de m³ par an. Les prélèvements sur les réserves souterraines non renouvelables sont de l'ordre de 60 millions de m³ par an alors qu'ils pourraient être portés à 350 millions de m³ par an si les techniques d'investigation hydrogéologique de recharge et de captage des aquifères étaient améliorées.

La population est estimée à 10 millions d'habitants ; elle doublera dans 25 ans du fait de l'accroissement démographique élevé (2,7% par an). La densité moyenne est de 46 hbts/km². Cette population est caractérisée par sa jeunesse (plus de 80% ont moins de 35 ans), par le fort taux d'urbanisation (40%) et par une inégalité dans sa répartition à l'intérieur du pays puisque la région de Dakar et le Bassin Arachidier comptent

63% de la population alors qu'ils n'occupent que 18% de la superficie du pays.

Sur le plan économique, un ajustement global a été opéré à la suite de la dévaluation, en janvier 1994, en vue de restaurer la compétitivité de l'économie sénégalaise pour lui donner les bases d'une croissance durable à travers, notamment la promotion de l'investissement privé, le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques, une meilleure gestion des ressources naturelles et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les mesures et réformes entreprises ont permis de relancer l'économie nationale avec une croissance annuelle du PIB qui est passée de 2% en 1994 à plus de 5% en 1999. L'inflation qui était de 32% en 1994 a été ramenée en 1999 à moins de 1%.

Cependant, les résultats par secteur sont très contrastés. La croissance du secteur primaire a régressé à 2,2% au cours de la période 1996-1997 à cause principalement d'une baisse de la production d'arachides. Par contre, le secteur secondaire (phosphates, ciment, sel marin) a progressé de 6,7% et le tertiaire de 7,2% en 1997. Les exportations qui ont augmenté de 15% entre 1996 et 1998 ont atteint 580 milliards de FCFA tandis que les importations en augmentation de 12% atteignent 725 milliards de FCFA, soit un déficit de la balance commerciale de l'ordre de 225 milliards de FCFA. Par contre, le solde de la balance des paiements était excédentaire de 20 milliards de FCFA en 1998 pour un PIB égal à 2600 milliards de Fcfa. A la même année, la dette publique extérieure s'établissait à 1973 milliards de FCFA soit 76% du PIB.

Au cours des prochaines années, la politique d'ajustement structurel sera poursuivie. A cet effet, la stratégie du gouvernement s'articulera autour de 5 axes fondamentaux :

- consolider la situation des finances publiques ;
- réduire la taille du secteur public/parapublic et moderniser l'administration ;
- accélérer et approfondir les réformes des secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture ;
- appuyer le développement du secteur privé et développer les ressources humaines;
- inverser la tendance à la baisse de la productivité des systèmes de productions agricole et réduire la forte pression exercée sur les

ressources forestières tel que décrit dans l'étude prospective « Sénégal 2015 » menée en 1989.

Par ailleurs, la politique économique accordera une place privilégiée au renforcement de l'autonomie de gestion des collectivités locales. L'avènement de la régionalisation en 1996 a vu le transfert de neuf (9) domaines de compétence aux collectivités locales à savoir : la planification, la gestion des domaines, l'aménagement du territoire, l'environnement et les ressources naturelles, la santé et la protection sociale, l'éducation et l'alphabétisation, l'urbanisme, l'habitat et la jeunesse. Le « Sénégal Agricole » intervient prioritairement dans ces domaines, et va par conséquent s'appuyer sur les collectivités locales dans sa démarche de planification interactive entre populations et services d'appui pour mettre en œuvre ses activités. Il favorisera ainsi le renforcement des institutions locales.

Les regroupements sous-régionaux et la globalisation de l'économie mondiale peuvent diversement affecter la production agricole. L'abolition des droits sur les produits agricoles au niveau de l'UEMOA et l'application des barrières non tarifaires au niveau du commerce mondial, présentent des avantages quand ils peuvent rendre les systèmes agraires compétitifs et performants. Il est évident qu'au niveau de l'UEMOA, même si le taux d'échange commercial ne dépasse pas actuellement 6%, les pays qui vont tirer meilleur parti de l'intégration, seront ceux qui auront une agriculture robuste et compétitive. Dans le cadre de la mondialisation de l'économie, la position stratégique et géographique du Sénégal (à moins de 7h de vol et 7 jours de mer, des principaux centres commerciaux d'Europe, d'Asie et d'Amérique), la disponibilité d'une main d'œuvre jeune, qualifiée et peu coûteuse et le climat favorable qui permet de faire des cultures de contre saison, sont autant d'atouts pour replacer le pays aux premiers rangs des pays africains producteurs et exportateurs de fruits et légumes. En fait, le Sénégal était le premier pays ACP exportateur de légumes dans les années 70.

Le Sénégal agricole contribuera à une meilleure intégration par les productions agricoles au sein des pays membres de l'UEMOA qui se sont engagés à assurer ensemble une croissance économique soutenue et un développement collectif équilibré.

La nouvelle donnée de la mondialisation marque les limites des degrés de liberté en matière de politiques économiques des Etats, pris individuellement. Seule, la compétitivité de l'économie sénégalaise est gage de succès du Sénégal agricole dans cette interdépendance mondiale.

conditions climatiques défavorables, de la faiblesse et de l'inefficacité de certains investissements. En fait, le Sénégal est un importateur net de céréales (800.000 tonnes par an pendant les 5 dernières années). L'offre de céréales est très instable. Cette instabilité est principalement due au fait que l'agriculture sénégalaise est de type pluvial et sujette en conséquence aux variations de la pluviométrie.

L'élevage revêt au Sénégal une importance particulière tant sur le plan économique, social et culturel. Il contribue pour 7% au PIB national et 35% au PIB du secteur primaire. Cependant, malgré les potentialités énormes dont il recèle, le sous-secteur de l'élevage reste encore marqué, notamment, par :

- le caractère extensif des systèmes de production;
- la faiblesse de la production locale, pour ce qui concerne le lait;
- l'absence de transparence dans la commercialisation du bétail et de la viande (nombreux intermédiaires dans les circuits commerciaux, vente du bétail à l'estime,...).

Les importations restent faibles pour la viande mais importantes pour les produits laitiers bien qu'en diminution de 50% en volume depuis la dévaluation du FCFA en 1994. En effet, la facture laitière se chiffre en moyenne à 20 milliards de FCFA par an. De cette situation découle une faible consommation nationale de viande (11,7Kg/habitant en 1998 contre 20 Kg en 1960) et de lait (26 litres/habitant en équivalent lait en 1999).

Les produits halieutiques contribuaient pour une large part à la résorption du déficit nutritionnel en protéine animale. Toutefois, la ressource s'épuise sous les pressions de la surexploitation des produits de la mer, de la modification du régime du fleuve Sénégal consécutive à la construction des barrages et de la disparition de la mangrove. De plus, la part croissante des mises à terre destinés aux industries de transformation (notamment pour les espèces nobles) réduit l'offre sur les marchés intérieurs et hausse les prix à la consommation. Les pêcheurs et transformateurs subissent des pertes importantes de l'ordre de 25 à 35% des mises à terre à cause des mauvaises conditions de manipulations et de conservation du poisson. Cette situation favorise la hausse des prix; ce qui réduit la consommation d'une denrée à la base du régime alimentaire sénégalais. Le secteur de la pêche maritime et continentale représente 13% du PIB du secteur primaire.

Les filières fruitières et maraîchères ont connu des performances importantes depuis la dévaluation et grâce aux efforts déployés par plusieurs intervenants dans la diversification des productions. Toutefois,

certaines zones du pays, particulièrement en milieu urbain, demeurent fortement déficitaires en raison de l'intensité de la demande mais aussi de l'opacité de la commercialisation (manque d'information et de marché de gros) ainsi que des pertes dues à de mauvaises conditions de stockage et d'entreposage. Jusqu'aux années 1970, le Sénégal était un exportateur net de fruits et légumes. Aujourd'hui, le pays importe près de 17.000 tonnes d'oignons et de pommes de terre et 19.000 tonnes de fruits. Le volume d'exportation des fruits et légumes avoisinent les 6000 tonnes. La demande n'est satisfaite par la production nationale qu'entre les mois de Novembre et de Juin. A cet effet, des efforts méritent d'être déployés afin de parvenir à une meilleure planification de la production et de limiter ainsi les importations en légumes et fruits.

Outre les facteurs exogènes, les politiques de l'Etat ont influencé l'évolution défavorable des productions agricoles. En effet, le désengagement de l'Etat de la production et de la commercialisation n'a pas été immédiatement suivi de mesures d'accompagnement susceptibles d'encourager et de pousser le secteur privé à assurer la relève. Aussi, l'allocation des investissements en fonction des zones agro-écologiques n'a-t-elle pas été disproportionnée. Le Bassin arachidier par exemple, avec 68,5% des superficies cultivées, a vu sa part des investissements publics ces dix dernières années chuter et ne représenter que 4,8% du volume total.

C'est sur la base de toutes ces considérations que le « Sénégal Agricole » a été conçu avec comme objectif majeur de mettre à la disposition de l'agriculteur sénégalais une technologie adaptée fondée sur un système de production intégrée et intensive et une exploitation agricole capable d'accroître sa production mais surtout de rendre son activité rentable et durable.

Au Sénégal, la production horticole et animale sont des activités praticables toute l'année. Pour l'horticulture, la plupart des spéculations arrivent à maturité en moins de quatre mois et étant donné la chaleur qui prévaut en permanence il est possible de faire plusieurs cycles de cultures sur un hectare durant l'année. De surcroît, les produits horticoles offrent des rendements plus importants que les produits céréaliers et sont demandés dans plusieurs parties du monde où le climat est moins favorable. Enfin, qu'elles soient exportées ou vendues sur le marché local, les cultures horticoles peuvent apporter à l'agriculteur sénégalais la nourriture (valeur nutritive avérée) et les revenus qui lui sont indispensables. Il suffit seulement d'assurer les conditions matérielles pour permettre l'émergence de fermiers sénégalais de type nouveau.

En définitive, on peut dire que les potentiels eau, sol, relief et les paramètres climatiques permettent de diversifier, d'étaler et d'augmenter la production agricole. Les conditions physiques sont effectivement favorables.

Les conditions sociales sont aussi favorables. Il existe une main-d'œuvre abondante majoritairement jeune et souvent qualifiée. Les ressources humaines sont disponibles même si elles doivent être renforcées.

D'autres atouts plaident en faveur du programme, à savoir:

- l'existence d'infrastructures de communication (routes, ports, aéroports, télécommunications, etc);
- la proximité des marchés du Nord;
- l'appartenance du Sénégal à une communauté économique dont la monnaie est stable;
- l'ajustement monétaire qui a rendu plus compétitif les exportations agricoles.

Par ailleurs, il convient de citer les exemples de réussite au Sénégal de systèmes de production agricole intégrés :

- les nombreuses exploitations agricoles qui existent dans les communautés rurales de Sangalkam, Yenne, Keur Moussa, Diender et dans les communes rurales de Sébikhotane et de Pout où les principales activités sont l'arboriculture fruitière associée au maraîchage, l'aviculture et l'élevage bovin. Ces exploitations, en même temps, qu'elles assurent des fonctions de production alimentaire, reconstituent le couvert végétal et restaurent la fertilité des sols et permettent de lutter contre l'érosion (éolienne et hydrique) et par conséquent contre la désertification.
- les périmètres maraîchers situés sur la route des Niayes et de l'EX BUD SENEGAL avec l'importance de sa production et du nombre d'emplois créés. Ces exploitations agricoles ont en commun :
 - un important investissement de base;
 - une maîtrise totale de l'eau;
 - un mode de faire valoir des terres sécurisant l'investissement;
 - un système de production agroforestier durable avec un aménagement du terroir visible.

IV. VISION

L'option de l'Etat dans le domaine agricole s'est fondée jusque là sur le développement de l'exploitation familiale traditionnelle. La nouvelle option qui n'exclut pas la première, porte sur une modernisation de l'agriculture qui s'appuie sur l'entrepreneuriat agricole. Cela implique une professionnalisation des agriculteurs nécessitant une formation adaptée, d'une part et la réalisation d'investissements conséquents, d'autre part.

La vision du Sénégal Agricole s'inscrit alors dans cette dernière option et repose sur une synergie et une interdépendance de diverses communautés engagées dans les activités de production horticole (légumes, fruits, et fleurs), animale (poissons, huîtres, crustacés, viande, lait, œufs et dérivés) et forestière (gomme, fruitiers, bois, etc). Un tel système de production agricole viable et rentable permettrait de réunir les conditions de l'émergence des industries rurales et des services dont les producteurs, les transformateurs, les exportateurs et leurs familles ont tant besoin pour améliorer leurs conditions de vie.

Cette vision intègre la formation, la recherche et la technologie. En outre, elle permettra aux populations rurales d'accéder à l'eau potable, d'améliorer l'environnement, de créer de nouvelles petites entreprises gérées par les populations elles-mêmes et de promouvoir l'infrastructure rurale (routes, micro barrages, forages, écoles, centres de santé, etc.).

L'ouverture aux marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que la modernisation des technologies de conditionnement et de transformation passent par une organisation effective à tous les niveaux de la chaîne de production agricole du producteur à l'exportateur et de concert avec les différents services compétents de l'Etat. Le Sénégal Agricole repose sur le principe selon lequel les technologies proposées favorisent des systèmes de production horticole rentables et écologiquement durables et du reste interdépendantes avec les autres composantes du programme tels que la production (élevage, pêche, production céréalière, etc.), la commercialisation, les ressources naturelles.

V. COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET LES POLITIQUES SECTORIELLES

5.1 Cohérence avec la politique de développement économique et social

Les objectifs poursuivis par le «Sénégal Agricole» s'inscrivent parfaitement dans le IXème plan d'orientation pour le développement économique et social du Sénégal, qui, entre autres, dégage les orientations stratégiques suivantes :

- la poursuite du désengagement de l'Etat et à la mise en place d'un cadre plus favorable à la Recherche/Développement;
- l'amélioration de la qualité des interventions de l'Etat en matière de fourniture des services et infrastructures de base;
- le renforcement du développement et à l'intégration des régions, compte tenu de son caractère multirégional favorisant la capitalisation d'échanges d'expériences.

Le « Sénégal Agricole » contribue à la réalisation d'une croissance forte, saine et durable de plus de 6%/an (objectif de la politique économique nationale). Il intervient dans le secteur de l'agriculture au sens large (horticulture, pêche, élevage, aquaculture, etc.) avec ses ramifications dans la consommation d'intrants, la transformation et les services de distribution et de commercialisation. Aussi, intervient-il dans le secteur idéal pour porter une croissance durable et équitable.

En fait, il est généralement admis que les revenus tirés du secteur agricole rémunèrent d'abord ses acteurs directs. Par conséquent, une véritable croissance économique devrait reposer sur un tel secteur à grande capacité de distribution, parce que faisant appel à un grand nombre d'acteurs sociaux.

Le « Sénégal Agricole » contribue largement à la politique d'intégration régionale de l'UEMOA à travers la mise en place d'infrastructures de base, les recettes d'exportations générées et l'économie de devises par la production sur place de produits agricoles et animaux naguère importés. La politique de l'UEMOA est sous tendue par un pacte de convergence, de stabilité et de solidarité qui doit favoriser l'équilibre de la balance des paiements et l'assainissement des finances publiques des Etats membres.

Par ailleurs, le programme est en conformité avec le Plan National d'Aménagement du territoire (PNAT) qui organise la répartition spatiale

des équipements et activités économiques. En effet, le programme contribue à la naissance de plusieurs pôles de production, judicieusement réparties sur le territoire national; ce qui induirait une meilleure répartition géographique des sources de richesses.

5.2 Cohérence avec les politiques sectorielles

Le « Sénégal Agricole » est un programme multisectoriel et transversal qui recoupe une grande partie des politiques sectorielles.

5.2.1 Politique agricole

En vue d'accompagner la mise en œuvre adéquate des réformes entreprises dans le cadre du PASA, des orientations majeures ont été définies. Elles s'articulent autour des points suivants :

- la promotion de l'exploitation familiale à travers un système intensif, diversifié, durable et préservateur de ressources naturelles;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations paysannes pour en faire les principaux gestionnaires de l'économie;
- l'appui au développement de l'investissement privé dans la production agricole;
- la consolidation des mesures de désengagement de l'Etat du système productif et de la commercialisation et la promotion d'un secteur privé dans le développement agricole.

Ces orientations ont été traduites en projets et programmes dont les objectifs majeurs visent la sécurité alimentaire et la croissance agricole soutenue. Il s'agit principalement :

- du Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture ;
- des projets d'aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal dans le cadre du Plan Directeur Rive Gauche (PDRG) ;
- des projets visant la compétitivité des Produits Agricoles et la Sécurité Alimentaire (PPEA, PSSA, etc.) ;
- du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR);
- du Programme agricole qui a mis en place gratuitement un important volet phosphatage de fond en vue de restaurer la

fertilité des sols et un volet protection des végétaux. Des réformes ont également été opérées dans le domaine du crédit, ce qui a permis l'assouplissement des conditions d'accès au crédit. Le taux d'intérêt a été ramené de 17,5% à 7,5%.

- du Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols et du programme de Développement de la Petite Irrigation qui sont en cours d'élaboration.
- du programme des services agricoles visant les réformes institutionnelles du secteur agricole et la création d'un nouveau dispositif d'appui et de conseil : l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Bien que ces programmes contribuent à la sécurité alimentaire et à la promotion des exportations agricoles qui sont des objectifs prioritaires de la politique agricole, il urge que s'accélère la mise en œuvre de systèmes de production intensifs, intégrés, et auto gérés pour garantir l'atteinte de ces objectifs. Le « Sénégal Agricole » vient en appui et en complément aux programmes précités. En outre, il convient de noter que l'agriculture doit être modernisée, compétitive, moins extensive et plus productive avec une forte capacité de rémunération des acteurs. Le « Sénégal Agricole » répond à cette orientation d'autant plus qu'il propose une stratégie nouvelle intégrant dans un seul paquet la production intensive sur moins d'espace, l'utilisation d'une forte main d'œuvre et la formation d'un personnel qualifié.

Sa stratégie concourt à la mise en œuvre du plan d'action foncier qui repose sur une meilleure sécurisation foncière des exploitations agricoles. En effet, ce plan prévoit :

- l'établissement de plans concertés d'occupation et d'aménagement de l'espace rural;
- l'accès à la terre aux non résidents;
- la création de nouvelles zones pionnières ou d'investissement économique pour permettre l'accès à tous les privés;
- la consolidation des droits d'usage par des titres administratifs couvrant une longue durée.

Les activités de **Recherche/Développement** s'appuieront pour une grande part sur les acquis de l'ISRA et de l'ITA particulièrement en ce qui concerne les produits végétaux et animaux, où il existe des résultats concourant à l'amélioration de la productivité et aux exigences du marché international. Un accent particulier sera mis sur l'étalement de la production dans le temps et dans l'espace qui devra s'appuyer sur des technologies simples et performantes.

5.2.2 Politique de l'Élevage

Dans le domaine de l'Élevage, les orientations majeures définies tendent à :

- accroître de façon soutenue les productions animales ;
- améliorer le revenu des producteurs en élevage et lutter contre la pauvreté ;
- préserver les ressources naturelles.

A ce titre, plusieurs actions ont été engagées, notamment celles mises en œuvre dans le cadre des projets et programmes ci-après :

- du Projet d'Appui à l'Élevage (PAPEL);
- du Programme national d'insémination artificielle;
- du Programme panafricain de lutte contre la peste bovine;
- du Projet de développement des espèces à cycle court (PRODEC);
- du programme agricole/volet élevage (développement de la production laitière, développement des espèces à cycle court, etc....).

Toutefois, on constate la persistance d'un élevage extensif et l'insuffisance de la valorisation des acquis de la recherche des productions animales. Le « Sénégal Agricole », en complémentarité avec les projets et programmes existants, va favoriser un élevage intensif et mieux valoriser les acquis de la recherche en vue de concourir efficacement à l'atteinte des objectifs susmentionnés.

5.2.3 Politique des pêches.

L'ensemble des actions à mener dans le secteur de la pêche, premier pourvoyeur de devises du Sénégal, est matérialisé par le plan directeur des pêches dont le triptyque repose sur la réalisation d'infrastructures, l'assainissement et la modernisation du secteur. Le programme d'investissement assorti du dit plan accorde une priorité majeure au développement de l'aquaculture et une meilleure valorisation des captures par une diminution des pertes post-captures et celles post-transformation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit un des principaux volets du « Sénégal Agricole » à savoir : appui à la pêche artisanale et au développement de l'aquaculture. Ce volet devra contribuer à l'augmentation de l'offre globale des produits de la mer et l'amélioration de la compétitivité du secteur de la pêche au niveau international.

5.2.4 Politique hydraulique

Le principal objectif poursuivi par la politique hydraulique nationale est la maîtrise de l'eau à des fins agricoles et hydro-énergétiques et pour assurer l'alimentation correcte des populations en eau potable. Pour atteindre cet objectif, les stratégies retenues sont :

- la construction de forages et le fonçage de puits;
- la revitalisation des vallées mortes;
- la mobilisation des eaux de surface;
- la réalisation de barrages hydro-agricoles

C'est dans cette perspective que sont mis en œuvre d'importants projets parmi lesquels : le Programme de Revitalisation des Vallées Fossiles (PRVF) , le programme de retenues collinaires, le Projet Sectoriel Eau (PSE) et le Programme d'Approvisionnement en Eau pour le Long Terme (PLT) et le Plan Directeur Rive Gauche (PDRG). De plus, pour valoriser le potentiel hydro-électrique existant, l'OMVS a réalisé les barrages de Diama et de Manantali. Le Sénégal Agricole s'intègre dans cette dynamique parce qu'il va s'implanter dans des zones où la disponibilité de l'eau est assurée (cf. critères de localisation).

5.2.5 Politique Environnementale

Le Plan d'Action Environnemental, le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), la Stratégie Nationale sur la Biodiversité, et le Plan National de Lutte contre la Désertification constituent les outils de planification pertinents dans la conduite des actions de gestion des ressources naturelles. Le « Sénégal Agricole » repose sur une production intensive, intégrée, et écologiquement durable et s'inscrit donc parfaitement dans cette logique.

Plus particulièrement, le « Sénégal Agricole » va renforcer la biodiversité en transformant les terroirs dégradés en espaces écologiquement riches en faune et flore locale. Ceci va augmenter la séquestration du carbone, permettant ainsi de promouvoir notamment les objectifs de l'Agenda 21 et du protocole du Kyoto (développement durable et réduction des émissions de gaz à effet de serre), de la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification et de la convention sur la biodiversité.

Par ailleurs, le « Sénégal Agricole » renforce le PAFS et permet à ce dernier d'atteindre ses objectifs à court et moyen terme à savoir :

- la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques;
- la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux.

Les deux grandes pépinières du PAFIS d'une capacité chacune de 10 millions de plants recourent l'objectif de production de 16 millions de plants par an.

5.2.6 Politique de la Santé

Les actions de santé du « Sénégal Agricole » se traduisent par la nécessité de prévenir les maladies pouvant être induites par les modifications écologiques imputables au projet, mais aussi par la nécessité de mettre en place les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de santé des populations. Le dispositif sanitaire existant devra en priorité être mis à contribution et les nouvelles actions à entreprendre devront intégrer le système de santé. Les nouvelles communautés agricoles (5 Agropoles) seront peuplées en partie par des colons et la particularité des régions ciblées (Saint-Louis, Louga, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor) sur le plan épidémiologique, tient à la présence de certaines endémies absentes dans le reste du territoire national (bilharziose, onchocercose).

En définitive, les actions de santé à entreprendre au bénéfice des Agropoles, conformément au Plan National de Développement Sanitaire, devront s'articuler autour de trois axes :

- l'organisation de la couverture sanitaire. Les normes nationales en matière de couverture sanitaire prévoient un poste de santé pour 10000 habitants et un centre de santé pour 20000 habitants. Chaque Agropole disposera alors d'un centre de santé;
- le renforcement des programmes de lutte contre la maladie. Il s'agira de mener des actions de prévention des MST et du SIDA et de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour lutter contre la bilharziose intestinale et l'onchocercose;
- le développement d'une solidarité locale par le biais des mutuelles de santé qui sont en cours d'expérimentation constituent une stratégie d'assurance maladie indiquée dans les Agropoles eu égard à leur organisation et à leurs sources de revenus maîtrisées.

5.2.7 Politique de l'Education

Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) 1999 /2008 constitue le cadre de mise en cohérence des activités développées dans le secteur de l'éducation et de formation. L'Etat qui y consacre 30% de son budget poursuit ses efforts :

- d'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation;
- de consolidation des capacités de livraison d'une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux;
- de création des conditions pour une coordination efficace des politiques et programmes d'éducation;
- de rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

A cet égard, particulièrement dans le domaine de l'enseignement supérieur, le système bâti sur les universités publiques et privées, les écoles professionnelles supérieures est en train d'être complété par les Centres Universitaires Régionaux (CUR). Les écoles professionnelles au niveau régional intégreront les CUR qui pourront être mis à profit dans le cadre du « Sénégal Agricole » en vue de la formation des producteurs et techniciens supérieurs. Ce qui répond au système national de formation agricole et rurale envisagé qui s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- généraliser en milieu rural l'éducation de base et assurer à tous les ruraux l'accès à l'alphabétisation;
- répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines;
- renforcer, adapter et mieux articuler les formations secondaires et supérieures entre elles et avec destinées aux ruraux;
- réguler l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale.

Concernant la formation post-grade, l'enseignement et les programmes développés par les universités publiques et privées sénégalaises sont d'une qualité mondialement reconnue. Au demeurant, l'Etat encourage des accords de partenariat avec des universités étrangères dans le sens d'échanges d'expériences féconds. Ceci conforte le « Sénégal Agricole » dans son important programme de formation (diplômante et qualifiante) en relation avec l'Université de Minnesota. En effet, il est prévu une formation de quelques centaines de cadres sénégalais dans les universités américaines sous la coordination de l'Université du Minnesota et de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Maroc. Cette

formation sera axée sur les besoins identifiés dans le cadre du Sénégal Agricole. Des coopérations avec d'autres universités européennes et asiatiques sont en cours de négociation.

5.2.8 Politique Energétique

En amont, il s'agit de fournir de l'énergie comme facteur de production. Cette énergie devra être disponible en quantité suffisante et à un coût abordable.

Particulièrement pour ce qui est de l'électricité, son rôle en amont, dans le fonctionnement des forages et autres infrastructures des Agropoles est important. A ce sujet, l'agence d'électrification rurale mise en place conduit un programme d'électrification rurale dans le but est de porter le taux de l'électrification à 15% à très court terme (contre 5% en 1998). Ce programme permet une couverture correcte des cinq sites prévus pour ces Agropoles ; étant donné que la totalité des 90 chefs-lieux de sous-préfecture du pays disposeront de l'électricité en fin 2000.

Pour les sites éloignés des centres électrifiés, des études technico-économiques montrent que le recours aux énergies nouvelles et renouvelables peut être une alternative intéressante.

En aval, les infrastructures de transformation ou de conservation des produits du projet « Sénégal Agricole » devraient également bénéficier des services de l'électricité.

Une réadaptation du plan directeur d'électrification en fonction de cette nouvelle donne ne devrait en principe pas poser de problèmes puisqu'au delà des critères classiques de choix de sites à électrifier (population, statut administratif, proximité au réseau et équilibre régional). L'existence d'un projet productif est un solide argument de rentabilité de réalisation de lignes électriques.

Par ailleurs, la biomasse issue des pôles de production devrait constituer une source énergétique intéressante. L'expérience de certains projets dans le secteur pourrait être renforcée par le « Sénégal Agricole », notamment :

- Projet Sénégal-Allemand de Combustibles Domestiques (PSACD) ;
- Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) ;

5.2.9 Politique des transports

Dans le cadre du Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST), un vaste programme intégré a été mis en œuvre. Il a porté, entre autres, sur :

- les réformes institutionnelles;
- la réalisation d'importants investissements destinés à la restauration et à l'extension des capacités des réseaux.

La politique du secteur poursuit toujours les objectifs de conservation du patrimoine routier existant, d'extension du réseau, de réalisation d'un programme de construction de pistes rurales et d'amélioration de la compétitivité du port autonome de Dakar.

Le programme d'investissement y afférent couvre l'ensemble des zones d'intervention du Sénégal Agricole. La réalisation d'un important volet pistes rurales à l'intérieur des Agropoles et des secteurs agricole vient en complément des réalisations prévues . Des voies de communication entre les pôles de productions (Agropoles et secteurs agricoles) et les différentes routes nationales seront construites. Une synergie sera recherchée avec le programme national d'infrastructures rurales qui prévoit de réaliser un vaste programme de pistes rurales. Les pôles de distribution seront érigés à côté des ports et aéroports, à St-louis au nord, à Dakar au centre, à Ziguinchor au Sud. Dans le cadre de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), le volet transport prévoit la redynamisation des ports fluviaux de Bakel, Matam, et Podor avec la jonction du fleuve et de la mer au port de St-Louis. Au sud du pays, le chemin de fer et les routes transnationales vont assurer le transport de la production vers les marchés de la sous-région.

5.2.10 Politique de promotion de la femme

En vue de réaliser les stratégies relatives au renforcement de l'intervention des femmes aux différents niveaux et à l'élimination des discriminations subies par les femmes, un plan d'action national de la femme (PANAF) a été élaboré. Parmi les domaines prioritaires qui ont été ciblés figurent :

- la promotion économique des femmes;
- le relèvement de leur niveau d'éducation et de formation;
- l'amélioration de l'état de santé des femmes.

Le Sénégal Agricole bénéficie en priorité aux jeunes et femmes. Il contribue efficacement à l'accélération de l'épanouissement socio-économique des femmes, notamment à travers ses actions de :

- mise en place d'équipement favorisant l'allègement des travaux domestiques;
- de renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes;
- de construction d'infrastructures de santé complémentaires au réseau sanitaire existant,
- d'intensification des systèmes de production agricole intégrés générateurs de revenus.

VI. DESCRIPTION

Le macrosystème du Sénégal Agricole comprend trois grandes parties :

- les programmes de développement;
- la Recherche-Développement;
- la Formation.

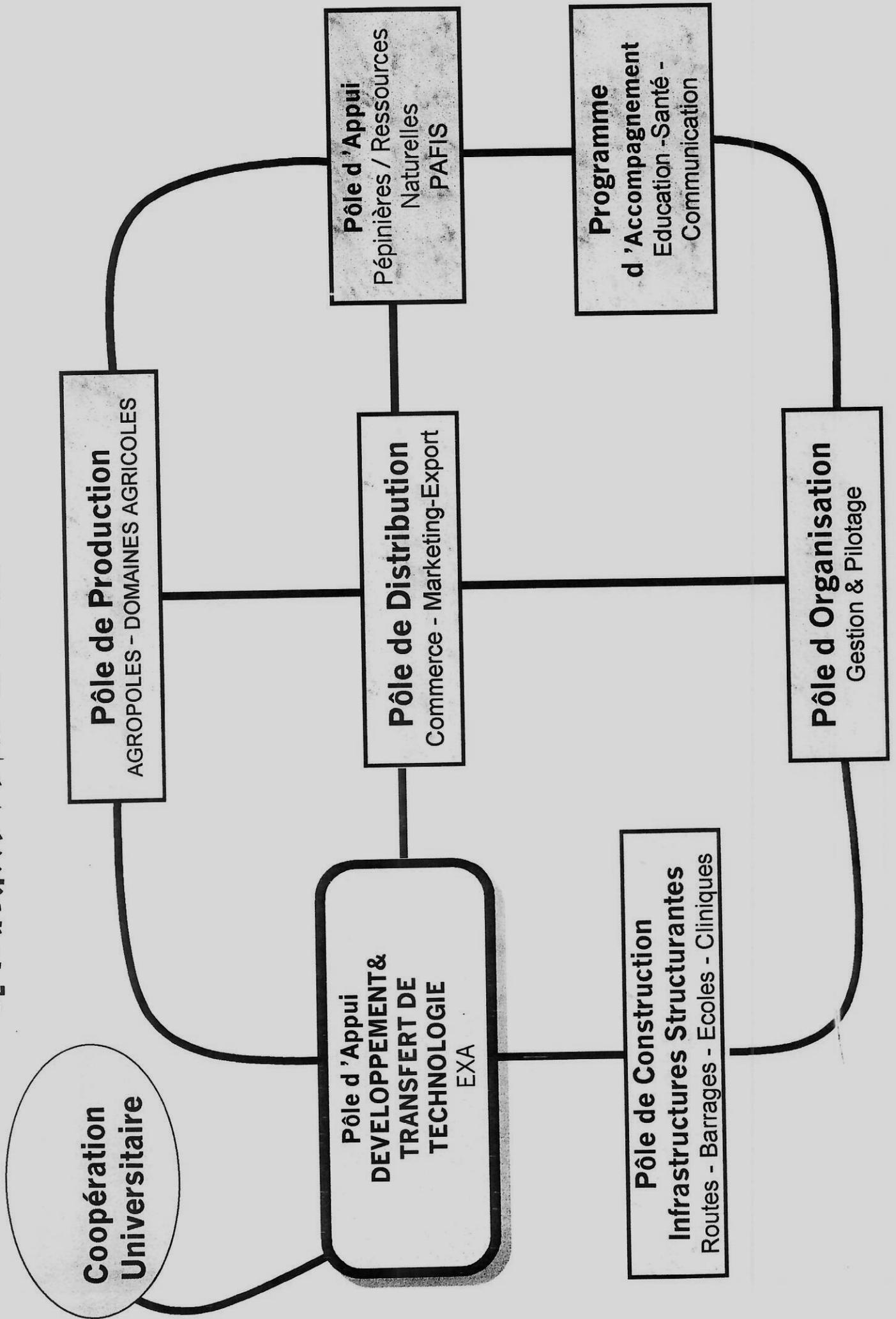
Les Agropoles et les Domaines Agricoles constituent les principaux pôles de production de ce macrosystème.

Ces pôles de production sont complétés par des pôles de service, d'appui et d'accompagnement :

- un pôle de distribution;
- un pôle d'appui pépinières/ressources naturelles;
- un pôle d'appui/développement/transfert de technologie;
- un pôle de construction infrastructures structurantes;
- des programmes d'accompagnement;
- des pôles de formation.

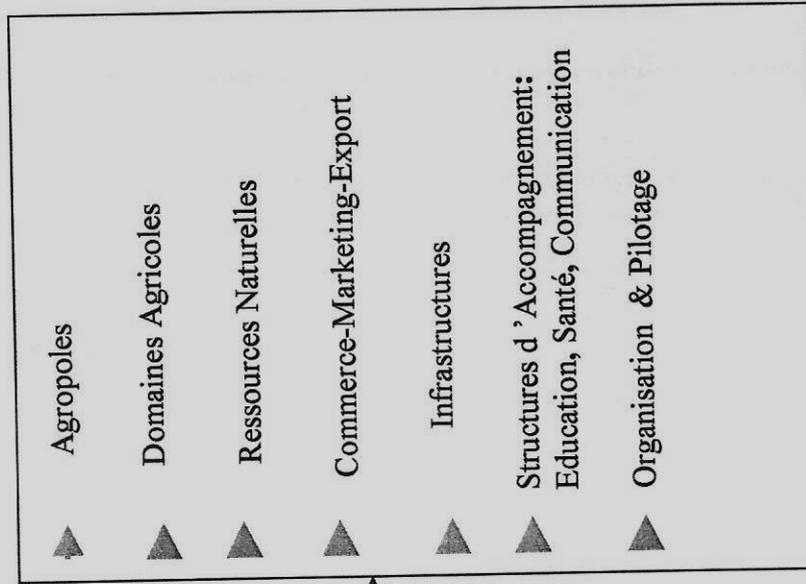
L'ensemble du macrosystème est mis en œuvre, articulé et piloté par un pôle d'organisation (voir schéma).

LE MACROSYSTEME DU SENEGAL AGRICOLE



DEVELOPPEMENT

PROJETS DU SENEGAL AGRICOLE



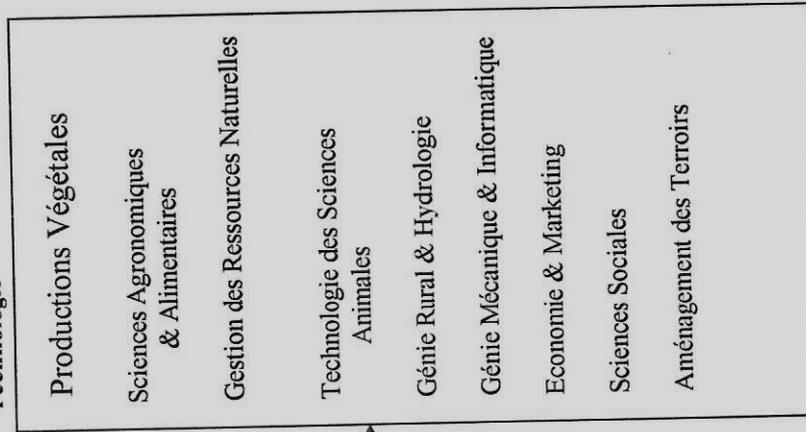
Identification des Thèmes
de Recherche & de Thèse



Transfert de Technologie

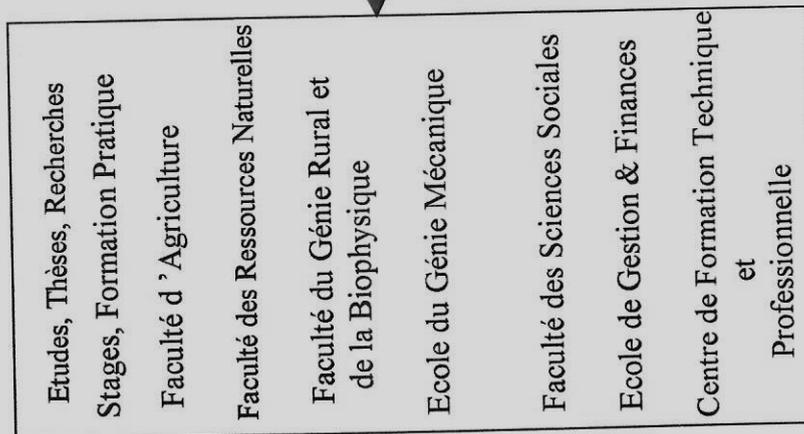
RECHERCHE

EXA - Recherche, Développement et Transfert de Technologie



FORMATION

Coopération Universitaire



AGROPOLES : Villes Agricoles pour les prochaines Générations

Une Agropole est une cité agricole établie dans un espace continu de plus de 10 000 hectares sur des terres fertiles initialement non occupées, à côté d'une source d'eau pérenne. C'est un modèle de gestion spatiale planifiée qui comprend, outre les fermes et les entreprises de services, toutes les infrastructures et structures utiles à une ville moyenne (voiries, eaux et assainissement, écoles, structures de santé modernes, système de transport, commerces, etc.) permettant à ses habitants de mener une vie harmonieuse dans le site même de production.

L'idée d'Agropole répond à une double exigence, celle d'une crise sociale marquée par une jeunesse éduquée et inactive et celle d'une économie à la recherche de pôles d'activités durables et organiques.

Les Agropoles sont des espaces aménagés et morcelés en parcelles de 5 à 10 hectares. Chaque parcelle ou ferme sera mise à la disposition de jeunes promoteurs d'entreprises. Les entrepreneurs seront préalablement formés aux techniques de production dans les domaines de l'horticulture, l'élevage, l'aquaculture, la foresterie ou spécialisés dans les différents services liés aux différents secteurs de la production. Un nombre important de services d'appui se développeront naturellement au sein de l'Agropole : par exemple, la production, la transformation, le conditionnement et le transport. Les agropasteurs peuvent individuellement exercer certaines de ces activités, mais, il y a économie d'échelle si un service spécialisé s'implante et le fait pour tous.

Dans une Agropole, chaque promoteur peut vivre avec sa famille dans sa propre ferme. Les industries de production ou de transformation ainsi que les entreprises de service seront aussi attributaires de parcelles d'implantation. Cette forme d'occupation du terrain, suggère une meilleure occupation du site avec des habitations situées à l'intérieur des fermes. Une base vie permettra de regrouper les différents commerces, autres services communs et diverses habitations.

le Sénégal Agricole se propose de réaliser 5 Agropoles dans les différentes régions du pays. Chaque Agropole pourrait réaliser à terme, jusqu'à 300 000 tonnes de produits agricoles et animaux par an et accueillir une population de plus de 30 000 personnes actives. Dans l'ensemble, la réalisation des Agropoles, permettrait à plus de 150 000 jeunes, femmes et hommes, de produire chaque année, plus de 1,5 million de tonnes de produits végétaux et animaux et leurs dérivés, destinés aux marchés local, sous régional et extérieur. La valeur de cette production devrait dépasser l'actuel PIB du secteur primaire.

DOMAINES AGRICOLES : Espaces de Promotion du Secteur Privé Agricole et l'Eveil des Industries Rurales

Un Domaine Agricole est un terroir naturel d'au moins de plus de 20 000 hectares où une forme de production traditionnelle à semi-intensive (agriculture, élevage, pêche, foresterie) et l'eau pour l'irrigation existent déjà. Les exploitations sont de tailles variées (1 à 10 ha) et dispersées sur une surface plus grande que celle d'une Agropole. Les producteurs habitent dans leurs villages ou dans leurs fermes et maintiennent le tissu social et politique en place. Un Domaine Agricole épouse généralement les contours d'une vallée naturelle, d'une agglomération ou ceinture maraîchère, ou simplement d'un terroir villageois. Un exemple authentique existe à Sébikotane-BUD dans la communauté rurale de Yenne à hauteur de la zone périurbaine des villes de Rufisque et de Bargny. Ce Domaine agricole dégage actuellement plus de 50% de la production export en légumes frais du Sénégal. C'est aussi un centre de production intensive de lait et de volailles.

Un Domaine Agricole est perçu comme une communauté de producteurs associés à un tissu de services et de petites industries. Ces espaces de promotion du secteur privé rural seront implantés dans tous les Départements du Sénégal, sauf là où il existe une Agropole. Une intégration verticale des systèmes de production et de services devrait permettre la création de plus de 30 000 emplois directs et la réalisation de plus de 100 000 tonnes de produits végétaux et animaux par domaine agricole et par an. Sur un ensemble de 25 Domaines Agricoles répartis sur le territoire national, l'on devrait espérer une production annuelle de 2,5 millions de tonnes avec une forte implication des populations rurales et urbaines réparties dans toute la chaîne de production alimentaire.

Les Agropoles et les Domaines Agricoles s'inscrivent dans une logique de production qui va concentrer des efforts d'investissement et de recherche sur des espaces bien spécifiques et circonscrits. Chaque composante du Macrosystème du Sénégal Agricole est conçue pour renforcer la durabilité et la viabilité de la production. Ces 30 pôles de production vont contribuer au plus grand redéploiement de la population, surtout jeune. Environ 300 000 hectares irrigués devront entraîner une population active de quelques centaines de milliers voire de millions de sénégalais vers une production annuelle de plus de 4 millions de tonnes de produits alimentaires, et l'équivalent de 3 millions de tonnes de biomasse-énergie renouvelable. Cette production alimentaire s'ajoute à la production de 2 millions de tonnes d'origine pluviale pendant la période de Juillet à Octobre. Avec une production ciblée de 6 millions de

tonnes, tous produits animaux et végétaux confondus, c'est le Sénégal qui exprime une véritable vocation agricole. Une vocation qui ouvrira la voie aux industries de transformation et qui permettra au Sénégal de négocier des parts de marchés partout où la production pourra être transportée.

Le Programme d'Action Forestier Intégré du Sahel (PAFIS) : Produire l'Environnement

Le Programme d'Action Forestier Intégré du Sahel (PAFIS) sera l'un des piliers du programme de développement forestier intégré que le Sénégal s'efforce de mettre en place. Il s'agira d'implanter deux pépinières d'une capacité de production annuelle de 10 millions de plants chacune. L'activité essentielle tournera autour de la production d'arbres fruitiers de qualité, d'arbres forestiers, de vitro plants, de plantes médicinales et ornementales. Le manguier sera particulièrement privilégié. Les fermes privées des Agropoles et des Domaines Agricoles vont absorber l'essentiel des plants produits massivement par graines, bouture ou biotechnologie. Partout ailleurs dans le monde, l'environnement doit être protégé, au Sénégal il faudra surtout le produire. Selon cette logique, une partie des arbres, dans un schéma de plantation dense en ligne, serviront à diviser la ferme en plusieurs blocs de culture, créant ainsi un microclimat qui fertilise le sol, prévient l'érosion, sert de fourrage au bétail, diminue les émissions de gaz à effet de serre en séquestrant le gaz carbonique, et/ou renforce tout simplement la diversité biologique de la faune et flore. Le Sénégal Agricole et son volet PAFIS devront contribuer à la restauration de l'environnement du Sénégal en appuyant, par exemple, le projet de Ceinture Verte. Une quantité significative de plants seront destinés aux anciennes forêts classées qui aujourd'hui sont en voie de disparition. A travers ce processus, le Sénégal Agricole va restaurer progressivement les massifs de diversité biologique, réhabilitant ainsi l'environnement naturel de ces aires dégradées.

COMMERCE ET EXPORTATION : le Sénégal dans le Marché Global

Le Sénégal Agricole a une vocation commerciale résolument tournée vers le secteur privé et capable de s'intégrer harmonieusement dans un libre marché local, régional ou global. Deux centres de commercialisation et de marketing seront implantés le long des côtes, à proximité des aéroports et des ports maritimes, pour faciliter l'exportation des produits.

Le but de ces centres est de doter le Sénégal d'un système de marketing intégré, utilisant les technologies modernes de promotion et de vente ainsi que les nouvelles stratégies de conquête de marché. Ils devront enfin, grâce à une agriculture compétitive, propulser le Sénégal dans le marché global.

En même temps qu'ils vont satisfaire la demande interne, les produits issus des Agropoles, des Domaines Agricoles et des centres de transformation seront destinés à l'exportation. Les centres de commercialisation travailleront aussi avec les producteurs et les unités de transformation, pour promouvoir l'exportation des produits frais, congelés, transformés, et des conserves ou encore des concentrés de jus.

Pour améliorer et renforcer les capacités d'exportation des produits sénégalais, les centres de commercialisation et le futur marché d'intérêt national seront impliqués dans la conquête des marchés, notamment l'identification des sources de financement, l'instauration d'un partenariat entre les producteurs et banques, l'évaluation du potentiel export du Sénégal et la négociation de contrats avec les importateurs, les chargeurs et les exportateurs. Une collaboration étroite avec le Trade Point doit permettre d'atteindre les entreprises européennes, asiatiques, américaines et africaines, spécialisées (par exemple SénéFrais) dans le négoce des fruits et légumes.

Grâce à la Coopération Internationale, le Sénégal s'ouvrira de nouveaux marchés en Afrique, Amérique, Europe et Asie. L'Africa Bill, en négociation actuellement aux Etats Unis, devrait favoriser les échanges commerciaux entre ce pays et l'Afrique Subsaharienne. Cependant, le marché asiatique constitue une future destination pour la commercialisation des fruits et légumes.

INFRASTRUCTURES RURALES ET PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAUX : Les Grands Travaux Créent les Grands Mouvements Sociaux

Le Sénégal Agricole doit promouvoir un véritable programme de développement d'infrastructures au sein des communautés directement concernées. Les différentes composantes du macrosystème auront besoin d'un réseau routier en bon état pour importer les intrants et évacuer la production vers les marchés. Des puits, et des systèmes d'irrigation avec des réserves d'eau seront nécessaires aux communautés agricoles. Des

retenues collinaires (micro barrages) seront construites pour mobiliser et stocker les eaux de ruissellement destinées à l'irrigation pendant la saison sèche. Des canaux à grand diamètre, en béton, seront construits pour transporter l'eau d'irrigation sur de longues distances. Des digues anti-sel seront aussi nécessaires le long des zones côtières pour protéger les champs irrigués de l'avancée du sel. Des installations électriques seront indispensables aux unités industrielles. Les populations de ces communautés auront aussi besoin d'eau, d'assainissement et d'électricité. De nouvelles infrastructures structurantes seront mises en place dans les Agropoles, tandis qu'il faudra seulement renforcer ou améliorer les infrastructures existantes dans les Domaines Agricoles. Ces différents travaux seront à l'origine de grands mouvements sociaux de la ville vers la campagne, car ils constituent une opportunité de création d'emploi, en milieu rural. La migration des jeunes va aussi susciter la construction d'écoles et de centres de santé pour leurs familles. Aussi est-il indispensable d'accompagner ce mouvement par un programme social visant à promouvoir l'éducation primaire et secondaire technique, la santé et la communication.

L'exécution de ces programmes sociaux peut être confiée à un service de conseil agricole. Des éducateurs sociaux spécialisés peuvent jouer le rôle d'interface entre les populations et l'information ou les nouvelles technologies. En retour ces éducateurs serviront de relais pour remonter ou circuler l'information entre les acteurs sociaux, les vulgarisateurs et les chercheurs. Ces services de vulgarisation et de conseil ne doivent en aucun cas faire obstruction à une structure existante qui poursuit avec succès la même mission.

EDUCATION : Développement et Transfert de Technologie

Le volet formation concerne le niveau universitaire, et la formation professionnelle technique (diplômante et qualifiante). Un accord de coopération a été signé entre le Gouvernement du Sénégal et l'Université du Minnesota. Cet accord devrait renforcer les liens séculaires entre le Sénégal et le Maroc d'une part, et l'Université du Minnesota et l'Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II du Maroc d'autre part. Ces relations de coopération vont ouvrir les portes de plus de 30 Universités Américaines ainsi que celles de l'IAV Hassan II du Maroc aux étudiants et chercheurs impliqués dans le Sénégal Agricole. Cette coopération s'inspire de la réussite qui a couronné plus de 30 ans de Collaboration entre l'IAV Hassan II et l'Université du Minnesota. Ce programme avec le Maroc a formé 136 Ph.D, 240 Masters, et suscité la réalisation de plus

impérativement subir une formation au préalable. Ces promoteurs bénéficient une formation dans plusieurs domaines : Production végétale et animale, irrigation, foresterie, aquaculture, conditionnement des produits végétaux et animaux, commercialisation etc.

RECHERCHE APPLIQUEE : La Solution des Problèmes Nouveaux

Le fonctionnement d'un système aussi complexe et à une telle échelle, exige un important volet recherche et une intelligence capable de proposer des solutions, de nouveaux produits ou des méthodologies novatrices. Ainsi, la construction d'un Centre d'Excellence Agricole (EXA) est prévue dans la vallée de Dialaw à 50 km au sud de Dakar, au pied du Mont Dialaw. C'est l'EXA, en synergie avec l'ISRA, l'ITA, le Technopole et les Centres Universitaires, qui vont générer la base de connaissance du Sénégal Agricole. La mission de recherche appliquée de l'EXA est exclusivement orientée vers la solution des différents problèmes rencontrés dans les différentes composantes du macrosystème. Cette mission sera accomplie à travers un solide programme de développement et de transfert de technologie vers les différentes composantes du macrosystème. L'EXA servira d'interface entre la coopération universitaire et le Sénégal Agricole. Des chercheurs vont travailler en synergie et en équipes interdisciplinaires dans les disciplines aussi variées que la production animale et végétale, l'irrigation, l'horticulture, la pêche, la protection des végétaux, les sciences sociales, l'éducation agricole, les sciences du sol, le génie rural, les systèmes d'information, l'économie agricole, la foresterie, etc. Les chercheurs, les techniciens et les chercheurs-visiteurs seront logés dans une cité résidentielle non loin du centre, en bordure de mer.

VII. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif de développement

Le Sénégal Agricole a pour objectif de développement *la lutte contre la pauvreté rurale et urbaine à travers un développement agricole, communautaire, intégré et durable.*

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet Sénégal Agricole se définissent comme suit :

1. promouvoir l'entrepreneuriat agricole par la création de pôles de production et de services dans les domaines de l'horticulture, de l'élevage, de la pêche et de l'agroforesterie,
2. résorber le chômage des jeunes ruraux et urbains et des diplômés,
3. promouvoir l'entrepreneuriat féminin,
4. améliorer les capacités des acteurs impliqués dans le projet par la formation,
5. développer l'infrastructure rurale de base,
6. préserver et produire l'environnement.

Résultats attendus

La production et les services agricoles sont augmentés.

Le Sénégal Agricole permettra d'accroître de manière significative les volumes de productions agricoles par l'intensification des systèmes de production. Des pôles de services vont naître et aideront à la bonne commercialisation des productions.

La capacité des acteurs à s'approprier des filières agro-alimentaires est renforcée.

Le Sénégal Agricole va permettre une meilleure intégration des filières en renforçant les relations entre les acteurs intervenant dans la production, la transformation, la distribution et la commercialisation.

L'emploi rémunéré en milieu rural est bien développé.

Les pôles de production et de services vont générer de nombreuses opportunités d'emplois à tous les niveaux (production, distribution, transformation, commercialisation), pour l'ensemble des populations et surtout pour les jeunes et les femmes.

Le flux migratoire de la jeunesse rurale et urbaine est dévié vers les espaces ruraux aménagés par le Sénégal Agricole.

Le projet Sénégal Agricole va inverser le sens de l'exode.

Les conditions de vie des populations rurales sont améliorées.

Le Sénégal Agricole va donner aux populations des opportunités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la communication et de l'entrepreneuriat afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans l'économie moderne.

La participation des populations et surtout des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités est renforcée.

Le Sénégal Agricole repose sur la participation active des citoyens dans la formulation et le choix du modèle de développement ainsi que du système d'appui technologique qui leur permettent de satisfaire leurs besoins.

La connaissance des populations sur les systèmes de production agricole intensifs est améliorée.

Le Sénégal Agricole utilise l'approche participative comme méthodologie pour accroître l'efficacité par laquelle les populations valorisent les connaissances en matière de systèmes de production intensifs comme alternative pour le développement des pays du Sahel.

L'expertise des cadres est renforcée et la capacité à résoudre les problèmes ruraux est améliorée.

A travers son programme de formation, le Sénégal Agricole produira des cadres sénégalais bien outillés, aptes à diagnostiquer les problèmes du monde rural et à fournir un appui/conseil efficace permettant de rehausser le savoir-faire des communautés agricoles mises en place.

La coopération entre les institutions publiques et privées en matière de développement rural est renforcée.

Le Sénégal Agricole va promouvoir la collaboration entre les institutions publiques, les organisations non gouvernementales et le secteur privé qui poursuivent le même objectif de bâtir un Sénégal rural de type nouveau. Ceci cadre bien avec la stratégie actuelle du ministère de l'agriculture qui vise à harmoniser l'offre globale en matière d'appui et de conseil agricoles.

Les terres dégradées menacées de désertification sont régénérées. La biodiversité est renforcée. Les émissions de gaz à effets de serre sont réduites.

Le Sénégal Agricole va stabiliser les sols vulnérables grâce au Programme d'Action Forestier Intégré du Sénégal (PAFIS) qui permettra de développer des systèmes agroforestiers soutenus par une irrigation. Cette stratégie est en phase avec la deuxième Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue à Dakar, au mois de novembre 1998.

Objectif de développement

Lutte contre la pauvreté rurale et urbaine à travers un développement agricole, communautaire, intégré et durable

Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'entrepreneuriat agricole par la création de pôles de production et de services dans les domaines de l'horticulture, de l'élevage, de la pêche et de l'agroforesterie.
- Résorber le chômage des jeunes ruraux et urbains et des diplômés.
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin.
- Améliorer les capacités des acteurs impliqués dans le projet par la formation.
- Développer l'infrastructure rurale de base.

Résultats attendus

- La production et les services agricoles sont augmentés.
- Le flux migratoire de la jeunesse rurale et urbaine est dévié vers les espaces ruraux aménagés par le projet.
- L'emploi rémunéré en milieu rural est bien développé.
- Les conditions de vie des populations rurales sont améliorées.
- La capacité des acteurs à s'approprier des filières est renforcée.
- La participation des populations et surtout des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités est renforcée.
- La connaissance des populations sur les systèmes de production agricole intensive est améliorée.
- L'expertise des cadres est renforcée et la capacité à résoudre les problèmes ruraux est améliorée.
- La coopération entre les institutions publiques et privées en matière de développement rural est renforcée.
- Les terres arides menacées de désertification sont régénérées.
- La biodiversité est renforcée.
- Les émissions de gaz à effets de serre sont réduites.

Sénégal Agricole

Sites d'implantation



- ▲ Agropôles
- Domaines agricoles



Conception et réalisation :
 Centre de Suivi Ecologique pour la
 Gestion des Ressources Naturelles

Mars 2000

VIII. ACTEURS SOCIAUX ET LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION DU SENEGAL AGRICOLE

8.1 Acteurs Sociaux

La vision du Sénégal Agricole dépasse le simple cadre de la production agricole animale, halieutique, et forestière. Le Sénégal Agricole est le vecteur d'un changement qui va améliorer la vie de centaines de milliers voire de millions de ruraux et de citoyens au Sénégal. Les systèmes de production agricole proposés ici intègrent les dimensions recherche, technologie et formation. En effet, le macrosystème du Sénégal Agricole indique l'intervention de plusieurs acteurs à différents niveaux.

8.1.1 Les acteurs à la base chargés d'animer et de faire tourner les Entreprises de Production Agricole ou de service. Ces acteurs sont propriétaires co-propriétaires ou employés dans les exploitations. Compte tenu des différents niveaux d'organisation (par exemple, nombre d'Agropoles) et d'activités possibles (Agriculture, Elevage, Pêche, Conditionnement, Transformation, Commercialisation, Transport etc.), des milliers d'Entreprises Agricoles et de Services seront créés pour faire travailler des centaines de milliers d'acteurs à la base. Ces acteurs sont pour la plupart jeunes. Ils sont originaires de la campagne comme des villes et issus des deux sexes. Les organisations de producteurs et les ONG participeront activement dans la mise en œuvre du programme. Un effort doit être fait pour aider la femme à s'insérer convenablement dans le tissu entrepreneurial. A ce niveau, la formation doit encore contribuer à neutraliser la discrimination provoquée par le facteur genre, afin de donner les mêmes chances de réussite aux femmes. D'ailleurs, il est prévu de former des milliers de promoteurs agricoles dans les centres de formation aux techniques d'intensification implantés à travers le Sénégal. La nouvelle Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) constituera un acteur privilégié du programme à travers son dispositif d'appui conseil.

8.1.2 Les techniciens, chercheurs, administrateurs chargés d'accompagner la mise en œuvre du macrosystème du Sénégal Agricole. En effet, un vaste programme de formation agricole à tous les niveaux et dans les domaines d'intérêt du Sénégal Agricole, est prévu pour développer les ressources humaines indispensables pour le fonctionnement et la réussite d'une initiative d'une telle ampleur. A la fin de la formation, les acteurs interviennent dans les différents secteurs de la recherche, des activités de formation ou de développement des

différentes composantes du macrosystème. Des centaines de techniciens et de cadres moyens seront issus des Centres d'Enseignement Professionnel et Technique, ainsi que des centaines de cadres supérieurs formés dans les Centres Universitaires du Sénégal, les Universités Américaines et Marocaines etc.

8.1.3 Les décideurs et partenaires au développement chargés de définir et d'orienter la politique de mise en œuvre du Sénégal Agricole. Le Haut Conseil du Sénégal Agricole et le Conseil Exécutif sont composés de décideurs de haut rang provenant du Gouvernement du Sénégal, des Partenaires au Développement et de la Société Civile. Présidé par le Premier Ministre, le Haut Conseil inaugure une nouvelle approche qui consiste à inviter les Partenaires au Développement à siéger, en tant que membre à part entière, dans toutes les instances de décision des institutions du Sénégal Agricole. Les entrepreneurs à la base ainsi que le personnel technique et administratif feront aussi partie des plus hautes instances de décisions.

8.2 Localisation des sites d'implantation des pôles de production du Sénégal Agricole

Le « SENEGAL AGRICOLE » va couvrir l'ensemble du territoire national. En effet, les différentes réalisations seront réparties de manière à favoriser un meilleur équilibrage de l'aménagement du territoire. Chacun des trente (30) départements du Sénégal abritera soit une Agropole soit un Domaine agricole.

8.2.1 Les Agropoles

Dans un premier temps cinq Agropoles seront installées au niveau des régions de Tambacounda, Saint Louis, Louga, Kolda et Ziguinchor. Le choix des sites d'implantation des Agropoles est basé sur les critères suivants :

- **la disponibilité des ressources en eau:**
il s'agira d'eaux de surface (cours d'eau à écoulement pérenne) et qualité (eaux douces).

- **la disponibilité des terres :**
les terres doivent être disponibles et accessibles.

des ressources végétales, qu'animales. Le réseau hydrographique permet entre autres le développement d'une pêcherie continentale. La région est productrice de miel et de cire. Enfin cette zone a abrité beaucoup de projets de développement qui ont investi plusieurs domaines du secteur agricole.

Il est à noter que l'onchocercose sévit au niveau de la zone. Cependant, cette pathologie peut être éradiquée avec l'installation de l'Agropole. Par ailleurs, l'Agropole peut aussi être un garant pour une meilleure protection du parc de Niokolokoba.

⇒ Région de Saint Louis

Le département de Matam a été identifié pour abriter l'Agropole. Il correspond à la moyenne vallée en amont et l'Agropole pourrait être installé au niveau des zones non inondables. Ce département frontalier, ancien pôle de développement colonial se caractérise par des opportunités pouvant se résumer à :

- la densité de son réseau hydraulique (fleuve Sénégal) qui favorise une intensification de l'agriculture;
- l'importance de son capital foncier et la bonne qualité de son sol;
- l'importance et la diversité du cheptel;
- les possibilités de cultures pluviales et de décrues;
- l'apport important des émigrés;
- la richesse de ses ressources naturelles favorables à un développement intégré
- sa richesse en phosphate.

Le climat, du fait de la continentalité est caractérisé par des températures élevées avec un écart entre minima et maxima (10° - 45°C).

Cependant, des maladies tels que la bilharziose et le ver de Guinée sévissent dans la zone. Elles pourront reculer avec l'installation de l'Agropole.

⇒ Région de Kolda

Les sites éventuels d'implantation proposés sont situés en Haute Casamance et plus précisément au niveau :

- du département de Vélingara, il s'agit de la zone de Koulountou
- du département de Kolda où la zone de l'Anambé a été identifiée.

Ces deux sites disposent de ressources en eaux de surface suffisantes avec le Koulountou , un affluent de la Gambie et la Kayanga. De par leur localisation dans le domaine soudano guinéen, ils offrent des conditions agroclimatiques favorables à l'arboriculture, au maraîchage, à la pisciculture, à l'aquaculture, à l'apiculture et à l'élevage.

La haute casamance se caractérise par :

- ses potentialités agricoles énormes encore insuffisamment exploitées
- l'existence du marché international de Diaobé qui polarise trois pays de la sous région (Guinée Bissau, Gambie, Guinée),
- l'importance et la diversité de son cheptel,
- son potentiel agroforestier;
- et l'importance de la biodiversité .

La valorisation de ce potentiel contribuera de façon significative à assurer une répartition équitable des ressources et permettra à cette région frontalière de mieux tirer profit de la présence de la SODAGRI, de la SODEFITEX et de leur expérience en matière d'organisations paysannes.

⇒ Région de Louga

Le site d'implantation proposé se trouve au niveau du département de Louga. Il correspond à la zone du lac de Guiers dans la Communauté rurale de Syer. L'eau y est disponible d'autant plus que le lac est régulé entre Taouey et Keur Momar SARR et la terre disponible.

Les conditions agroclimatiques (climat chaud et sec, températures élevées) sont très favorables à des rendements agricoles très importants; ceux obtenus au niveau de la ferme de Keur Momar Sarr en témoignent. Elles sont par ailleurs propices à une intégration agriculture/élevage/forêt. Le disponible en eau peut favoriser une production rentable de fourrages irrigués.

La zone bénéficie des réalisations de la MEAVF, d'un apport des émigrés qui pourront être ainsi valorisées. Ceci va contribuer à la poursuite les actions initiées par la MEAVF , à la mise en valeur du Ferlo qui occupe 1/6 du territoire national et en faire un pôle de production de viande et de lait . Ainsi il sera possible d'obtenir un meilleur équilibre dans la répartition des ressources valorisées du pays.

Il convient de signaler que la bilharziose sévit dans la zone et comme zone d'élevage les conflits éleveurs/agriculteurs sont assez fréquents

⇒ Région de Ziguinchor

L'aire d'influence du barrage de Guidel est proposée comme site éventuel d'implantation de l'Agropole. Ce barrage est localisé au niveau du département de Ziguinchor où la population est en majorité constituée par des jeunes. L'eau y est disponible et l'ouvrage offre des possibilités permettant de juguler les méfaits de la salinité, une contrainte majeure au niveau de la région.

Les conditions agroclimatiques et la qualité des sols sont favorables à l'arboriculture, au maraîchage, à la pisciculture, à l'aquaculture et à l'apiculture.

Ces activités développées et/ou intégrées vont offrir des possibilités d'intégration des jeunes et permettre à cette région frontalière de redevenir un pôle de développement. Dès lors il lui sera possible de valoriser ses infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières, son capital d'expérience en projet de développement et son tissu industriel constitué essentiellement par des PMI et PME de transformation.

8.2.2 Domaines Agricoles : Espaces de Promotion du Secteur Privé Agricole et de l'Eveil des Industries Rurales.

Le «Sénégal Agricole » va aussi installer 25 Domaines Agricoles. Les critères de choix des sites pour l'installation des Domaines Agricoles suivent ci-après :

Pour les régions avec une Agropole dans un département, les Domaines Agricoles seront installés dans les deux (2) autres départements.

Pour les régions sans Agropole, le choix des départements devant recevoir les Domaines Agricoles se fera selon les critères suivants:

1. L'existence de sites d'anciens projets qui occupaient de très grandes superficies;
2. La présence de centre de recherche ou d'école de formation agricole;
3. La présence des grandes exploitations agricoles;
4. La proximité d'aéroport et de port;
5. Les cours d'eau avec écoulement pérenne et saisonnier;
6. La profondeur de la nappe phréatique (nappe peu profonde);
7. Les zones frontalières.

Proposition de sites pour l'installation des Domaines Agricoles

REGIONS	DEPARTEMENTS	LOCALITES	OBSERVATIONS (atouts)
DAKAR	RUFISQUE	Communauté rurale de Yenne	Présence de fermes modernes encadrées par ENDA-SYSPRO
	PIKINE-DAKAR	Banlieue DAKAR	Développement de l'Agriculture Urbaine dans le cadre Du Programme Spéciale de Sécurité Alimentaire (FAO)
	RUFISQUE	Communauté rurale de Sangalkam	Présence de la station de recherches - ISRA
THIES	THIES	Keur Matar Manko	Présence de l'exploitation du Khalife général des Tidianes (très grande exploitation)
	TIVAOUNE	Mboro	Exploitations Agricoles Animales et Fruitières Prolongement des Niayes
	MBOUR	Kirène	Ancien site de SENPRIM (EX Bud Sénégal)
DIOURBEL	BAMBEY	le long de la vallée de Diamone	Présence du CNRA et de l'ENCR Vallée fossile du DIAMONE (cours d'eau avec écoulement saisonnier)
	MBACKE	Touba	Création d'une ceinture maraîchère urbaine
	DIOURBEL	Vallée du Sine	Présence du projet agro forestier de Diourbel important mouvements des populations vers Touba qu'il faut atténuer

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE	OBSERVATIONS (atouts)
FATICK	FOUNDIOUGNE	Toubacouta Sokone	Baobalong – cours d'eau avec écoulement saisonnier - Sites d'anciens projets : * Projet bas Saloum (maraîchage) * Projet mission agricole chinoise *projet fruitier keur Mamadou Lamine (Sokone)
	GOSSAS	Colobane	Longues expérience de Programme d'Encadrement Agricole
	FATICK	Diakhao Niakhar	Vallée du Sine
KAOLACK	KAFRINE	Zone Khelcom	Exploitation du Khalife général des Mourides à Khelcom
	KAOLACK	Axe Keur Madiabel/Ndoffane	Existence de bas fonds et de cours d'eau Sar-dioga/Gapakhe
	NIORO	ZONE de NIORO - et de Médina Sabakh	Station de l'ISRA - Zone frontalière Présence de baobalong : cours d'eau avec écoulement saisonnier
ST LOUIS	DAGANA	Ross- béthio Boudou	Plus de 3 000 ha aménagé par la SAED
	PODOR	NDIOUM île à Morphil	Grand aménagement hydroagricole en cours.
KOLDA	SEDHIOU	SEFA	Fleuve Casamance cours d'eau avec écoulement pérenne mais nécessite des ouvrages anti-sel
	KOLDA	Dioulacolon et Dabo	Fleuve Casamance Forêts aménagées par le FRK

X. IMPACTS ATTENDUS

Le projet Sénégal Agricole, de par son caractère intégré traduit par la diversité des pôles et des programmes d'accompagnement qu'il compte mettre en œuvre, aura des impacts multiples d'ordre socio-économique et environnemental.

10.1. Impacts socio-économiques

10.1.1. Sur le plan micro-économique

Le projet Sénégal Agricole permettra de créer des emplois aux populations et surtout aux jeunes et aux femmes, couches sociales les plus ciblées. Les 5 agropôles, les 25 Domaines Agricoles ainsi que les pôles de services qui seront créés, seront de véritables entreprises faisant recours à la main-d'œuvre salariale.

De par les emplois rémunérés créés, le Sénégal Agricole permettra aux bénéficiaires de se procurer des revenus monétaires.

Un autre impact attendu du projet Sénégal Agricole, est l'augmentation et la diversification des productions végétales et animales grâce à l'utilisation d'un mode de production intensif et raisonné. Ceci contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires du projet.

De par les emplois et les revenus procurés, le projet permettra de réduire de manière significative le flux d'exode rural. Mieux encore, les espaces aménagés par le projet constitueront un pôle d'attraction des jeunes urbains ainsi que des diplômés agricoles (ingénieurs et techniciens). Ainsi, un autre impact attendu du projet est l'insertion des diplômés.

Avec son importante composante forestière, le Sénégal agricole permettra de produire de la biomasse énergie utilisable comme combustible domestique.

10.1.2. Sur le plan macro-économique

Le développement de l'horticulture est un des objectifs majeurs du projet Sénégal Agricole compte tenu de la haute valeur commerciale des produits horticoles sur le marché international et des avantages compétitifs dont dispose le Sénégal dans ce domaine. A travers ses pôles de production et de services, le Sénégal Agricole accroîtra de manière significative les productions horticoles.

Avec une stratégie marketing basée sur une démarche qualité garantie par une parfaite maîtrise des procédés de conditionnement et de transformation, le Sénégal Agricole mettra sur le marché international des produits horticoles et halieutiques à haute valeur concurrentielle.

Le projet Sénégal Agricole va permettre le développement de nouvelles filières de produits d'origine animal tels que le miel, les cires et les peaux qui pourront être exportés.

Ainsi, sur le plan macro-économique, l'impact du Sénégal Agricole se traduira par un accroissement du volume des exportations nationales et subséquemment, une augmentation non négligeable des entrées de devises.

Parallèlement, les disponibilités alimentaires pourront être améliorées surtout pour ce qui concerne les produits horticoles, laitiers, halieutiques et forestiers. Par conséquent, les importations seront réduites, ce qui induira une économie de devises. Le Sénégal Agricole contribuera alors à l'amélioration de la balance commerciale du pays.

La création d'emplois rémunérés et la déviation du flux d'exode vers les zones rurales aménagées par le projet pourront être considérés aussi comme des impacts d'ordre macro-économique.

Le projet Sénégal Agricole contribuera au développement de l'activité agricole en impulsant une nouvelle dynamique basée sur l'entrepreneuriat.

En leur procurant des revenus, le projet aidera les populations à assurer une meilleure couverture des besoins sociaux qui nécessitent des dépenses monétaires.

Le projet Sénégal Agricole contribuera à la répartition équitable des ressources et des revenus en d'autre terme à l'équité sociale, ce qui traduit toute la dimension sociale de sa durabilité.

10.2. Impacts écologiques

Le projet Sénégal Agricole se soldera par une nette amélioration des écosystèmes. Les impacts écologiques attendus se traduiront entre autres par :

- une amélioration du couvert végétal grâce aux opérations de reboisement,
- un renforcement de la biodiversité,
- une régénération des terres arides affectées par le processus de désertification,
- une diminution de l'érosion des sols grâce à la confection de haies vives et de brise-vent dans les exploitations agricoles,
- une augmentation de la séquestration du carbone et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

XI. RISQUES

Certaines contraintes physiques, écologiques, sociales, institutionnelles et économiques ne sont pas sous le contrôle direct du programme « Sénégal Agricole » et à chaque fois des mesures d'atténuation devront être prises.

Toutefois ces risques devraient être étudiées en détail dans les documents d'études d'exécution.

XII. BUDGET

En résumé, le macrosystème du Sénégal Agricole consiste à réaliser, dans une première phase d'une durée de dix ans, avec un budget de 500 millions de dollars US, les volets suivants:

- Création de cinq (5) Agropoles;
- Deux pépinières arboricoles intensives;
- Deux centres de commerce et d'exportation, situés le long de la côte et à proximité des aéroports internationaux;
- Des infrastructures sociales communautaires (éducation, santé et communication);
- Des infrastructures physiques communautaires;
- Un Centre d'Excellence (EXA) de programmes de recherche;
- La Coordination administrative et Pilotage; et
- La formation.

<i>Rubrique</i>	<i>Sous-titre</i>	<i>Niveau de financement (million de dollars)</i>
Formation		45
	400 Masters	20 ¹¹
	200 Ph.D.	25
	Formation professionnelle de courte durée	*
	Diplôme de niveau Maîtrise concernant les Femmes	*
Echange de Chercheurs		50
Centre EXA		55
	Construction	5
	Équipement	10
	Fonctionnement	40
Agropoles	5 Agropoles @ \$20 millions par Agropole	100
DOMAINES AGRICOLES	25 DOMAINES AGRICOLES @ \$ 4 millions par DOMAINE AGRICOLE	100
PAFIS	2 @ \$10 millions par PAFIS	20
Commerce et Marketing	2 @ \$10 millions chacun	20
Infrastructures Physiques Structurant		50
Organisation/ Administration		20
Infrastructures Sociales		40
TOTAL Sénégal Agricole		500

¹¹ Sur la base des frais de scolarité actuels, des fonds complémentaire seront recherchés pour financer 100 bourses de Master et 300 bourses de Ph.D.

- Activité non financée dans ce projet initial. Des fonds additionnels seront à chercher ultérieurement.